

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département Génie Mathématiques du 1^{er} septembre 2026.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury de 3^{ème} année, pour le 5^{ème} semestre pour l'année universitaire 2026-2027 du département Génie Mathématiques, les enseignants suivants :

- | | |
|-------------------------|--|
| -CHAIGNAUD Nathalie | -NICOLAS Manon |
| -EL ASSOUDI Rachida | -TONNOIR Antoine |
| -FORCADEL Nicolas | -ZANNI-MERK Cécilia |
| -KNIPPEL Arnaud | -ZIDANI Hasnaa – <i>présidente du jury</i> |
| -KOTOWICZ Jean-Philippe | |

Article 2

La directrice du département Génie Mathématiques, Hasnaa ZIDANI, est désignée présidente du jury. A cet effet, elle reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement de la présidente désignée à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

La présidente du jury précédemment désignée est chargée de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray

Le 1^{er} septembre 2026

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,



Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département Génie Mathématiques du 1^{er} septembre 2026.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury de 3^{ème} année, pour le 6^{ème} semestre pour l'année universitaire 2026-2027 du département Génie Mathématiques, les enseignants suivants :

- | | |
|---------------------|--|
| -CHAIGNAUD Nathalie | -RIOU-DURAND Lionel |
| -NARDI Giacomo | -TONNOIR Antoine |
| -NICOLAS Manon | -ZIDANI Hasnaa – <i>présidente du jury</i> |
| -OSMANI Aomar | |

Article 2

La directrice du département Génie Mathématiques, Hasnaa ZIDANI, est désignée présidente du jury. A cet effet, elle reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement de la présidente désignée à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

La présidente du jury précédemment désignée est chargée de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray

Le 1^{er} septembre 2026

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,



Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département Génie Mathématiques du 1^{er} septembre 2026.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury de 4^{ème} année, pour le 7^{ème} semestre pour l'année universitaire 2026-2027 du département Génie Mathématiques, les enseignants suivants :

- | | |
|---------------------|--|
| -DRANGUET Maëva | -LE GUYADER Carole |
| -EL ASSOUDI Rachida | -OSMANI Aomar |
| -FORCADEL Nicolas | -ZANNI-MERK Cécilia |
| -GOUT Christian | -ZIDANI Hasnaa – <i>présidente du jury</i> |

Article 2

La directrice du département Génie Mathématiques, Hasnaa ZIDANI, est désignée présidente du jury. A cet effet, elle reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement de la présidente désignée à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

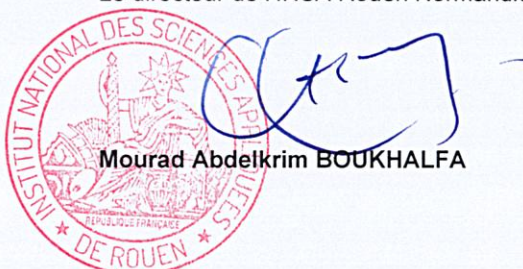
Article 3

La présidente du jury précédemment désignée est chargée de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray

Le 1^{er} septembre 2026

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,


Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département Génie Mathématiques du 1^{er} septembre 2026.

DECIDE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury de 4^{ème} année, pour le 8^{ème} semestre pour l'année universitaire 2026-2027 du département Génie Mathématiques, les enseignants suivants :

- | | |
|-------------------------|--|
| -CHAIGNAUD Nathalie | -LE GUYADER Carole |
| -DRANGUET Maëva | -NARDI Giacomo |
| -EL ASSOUDI Rachida | -PORTIER Bruno |
| -GOUT Christian | -RIOU-DURAND Lionel |
| -KOTOWICZ Jean-Philippe | -ZIDANI Hasnaa – <i>présidente du jury</i> |

Article 2

La directrice du département Génie Mathématiques, Hasnaa ZIDANI, est désignée présidente du jury. A cet effet, elle reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement de la présidente désignée à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

La présidente du jury précédemment désignée est chargée de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray

Le 1^{er} septembre 2026

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,



Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département Génie Mathématiques du 1^{er} septembre 2026.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury de 5^{ème} année, pour les 9^{ème} et 10^{ème} semestre pour l'année universitaire 2026-2027 du département Génie Mathématiques, les enseignants suivants :

- | | |
|-------------------------|--|
| -CHAIGNAUD Nathalie | -NARDI Giacomo |
| -EL ASSOUDI Rachida | -OSMANI Aomar |
| -FORCADEL Nicolas | -PORTIER Bruno |
| -GOUT Christian | -SAUNIER Julien |
| -KNIPPEL Arnaud | -ZANNI-MERK Cécilia |
| -KOTOWICZ Jean-Philippe | -ZIDANI Hasnaa – <i>présidente du jury</i> |
| -LE GUYADER Carole | |

Article 2

La directrice du département Génie Mathématiques, Hasnaa ZIDANI, est désignée présidente du jury. A cet effet, elle reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement de la présidente désignée à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

La présidente du jury précédemment désignée est chargée de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray

Le 1^{er} septembre 2026

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,



Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

